

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 octobre 2023

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**12-10-2023-14**

Date de convocation le 06/10//2023

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 9  
Procurations : 4  
Votants : 13

Le douze octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Etaient présents** : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CLAVÉ, LETARGUA, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M SALEFRANQUE

**Avaient donné pouvoir** : Mme ETCHART pouvoir à M CLAVÉ  
M CAMGRAND pouvoir à M LACOSTE-PEDELABORDE  
M HILLOOU pouvoir à M LETARGUA  
M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD

**Absentes** : Mmes CAZENAVE, GUITTONNEAU

### **OBJET : EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AUX SEISMES AU MAROC**

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de MONT tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

La commune de MONT souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré

**DÉCIDE** de soutenir les victimes du séisme

**DE FAIRE** un don d'un montant de mille euros au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce le Maroc ;

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jacques CLAVE

Pascal SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le

ID : 064-216403964-20231030-12\_10\_2023\_14-DE

